

SECTION 1 : Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

Identifiant du produit

Nom du produit :	Concentré Winterclean
Numéro de fiche technique :	SDS037
Identifiant unique de la formule :	E530-M067-A00Q-VY96

Utilisations pertinentes identifiées de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Catégorie de produit PC37 Produits chimiques pour le traitement de l'eau
 Application de la substance / du mélange Pour le contrôle des algues dans l'eau des piscines.
 Utilisations identifiées Utilisations déconseillées Procédés impliquant une chaleur extrême déconseillés .

Coordonnées du fournisseur de la fiche de données de sécurité

Nom du fournisseur : Deep Blue Pool Supplies
 Adresse du fournisseur : Boîte postale 8899
 Ermitage,
 Corsham,
 SN13 8DT
 Téléphone : +44 (0) 3330 907094
 Courriel : help@deepbluepoolsupplies.co.uk

.4 Numéro de téléphoner

d'urgence	0800 043 0891 (Assistance technique) 24h/24
Numéro de téléphone d'urgence	112 (Urgence)

Langues parlées L'anglais est déconseillé.

Les personnes souhaitant obtenir des informations spécifiques sur les poisons sont priées de contacter :

En Angleterre et au Pays de Galles : NHS 111 - composez le 111

En Écosse : NHS 24 - composez le 111

SECTION 2 : Identification des dangers

1.1

1.2

1.3

1

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008



Toxicité aiguë pour les organismes aquatiques 1 H400 Très toxique pour la vie aquatique.

Aquatic Chronic 2 H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long

terme.



Irritation oculaire. 2 H319 Provoque une grave irritation des yeux.

2.2 Éléments d'étiquette Conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP)

Pictogrammes de danger SGH07, SGH09

Mot(s) d'avertissement

Mention(s) de danger H319 Provoque une grave irritation des yeux.

H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.

H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Mises en garde

P264 Bien laver les mains après manipulation.

P273 Éviter le rejet dans l'environnement.

P280 Porter un équipement de protection des yeux/du visage. P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. P337+P313 Si l'irritation oculaire persiste : consulter un médecin.

P391 Recueillir le liquide déversé.

2.3 Autres dangers

Résultats de l'évaluation PBT et vPvB

PBT : Sans objet. vPvB : Sans objet.

SECTION 3 : Composition/Informations sur les ingrédients

3.1 Caractérisation chimique : Mélanges

Description: Mélange des substances énumérées ci-dessous avec des ajouts non dangereux.

Substance	N° CAS	N° CE	Numéro EINECS	%W/W
composé d'ammonium polyquaternaire	25988-97-0	687-444-4		10-25%
acide étidronique	2809-21-4		220-552-8	2,5-10%

Composé d'ammonium polyquaternaire Aquatique Aigu 1, H400 (M=10);

Composé d'ammonium polyquaternaire Toxicité aquatique chronique 1, H410 (M=1) ; Composé d'ammonium polyquaternaire Toxicité aiguë 4, H302 ;

Acide étidronique Met. Corr.1, H290;

Acide étidronique Atteinte oculaire. 1, H318 ;

Acide étidronique Tox. aiguë 4, H302

Informations Complémentaires : Pour le libellé des phrases de danger énumérées, veuillez vous référer à la section 16. L'ingrédient actif est répertorié dans la directive 1451/2007/CE, annexe II.

SECTION 4 : Mesures de premiers secours

4.1 Description des premiers secours

Après inhalation : Après contact avec la peau :

Après le contact visuel :

Après avoir avalé :

Information destinée au médecin :

4.3 Indication de toute situation immédiate soins médicaux et traitements spéciaux nécessaires

Apporter de l'air frais ; consulter un médecin en cas de symptômes.

Laver immédiatement à l'eau.

Si l'irritation cutanée persiste, consultez un médecin.

Vérifiez si vous portez des lentilles de contact et retirez-les si nécessaire. Rincez l'œil ouvert à l'eau courante pendant plusieurs minutes. Si les symptômes persistent, consultez un médecin.

Rincez-vous la bouche puis buvez beaucoup d'eau.

Ne provoquez pas de vomissements ; appelez immédiatement les secours. En cas de vomissements spontanés, maintenez la tête plus basse que les hanches pour éviter toute fausse route.

Traiter les symptômes et apporter un soutien.

Aucune autre information pertinente n'est disponible.

4.2 Symptômes les plus importants et effets, à la fois aigus et différés

Aucune autre information pertinente n'est disponible.

SECTION 5 : Mesures de lutte contre l'incendie

- 5.1 **Moyens d'extinction :**
Agents extincteurs appropriés :
- Moyens d'extinction inadaptés : CO₂, poudre ou eau pulvérisée. Combattre les incendies importants avec de l'eau pulvérisée. Utiliser des méthodes d'extinction adaptées aux conditions environnantes. Eau à pleine puissance
- Risques particuliers liés à la substance ou au mélange :**
La formation de gaz toxiques est possible lors du chauffage ou en cas d'incendie. Portez une combinaison de protection intégrale.
- 5.2 **Conseils aux pompiers :**
Portez un appareil de protection respiratoire autonome.
Ne pas inhaler les gaz d'explosion ou de combustion.
- 5.3

SECTION 6 : Mesures en cas de rejet accidentel

- 6.1 **Précautions personnelles, protection équipement et urgence procédures :** Assurez une ventilation adéquate
Portez des vêtements de protection.
- 6.2 **Précautions environnementales :** Ne pas laisser pénétrer dans le sol.
Ne pas laisser le produit atteindre les égouts ou tout cours d'eau sous forme non diluée.
Signalez aux autorités compétentes tout écoulement dans un cours d'eau ou un système d'égouts.
- 6.3 **Méthodes et matériel pour nettoyage :** Absorber avec un matériau liant liquide (sable, diatomite, **confinement et** liants acides, liants universels, sciure de bois).
Envoyer pour récupération ou élimination dans des conteneurs appropriés.
- 6.4 **Référence à d'autres sections** Voir la section 7 pour des informations sur la manipulation en toute sécurité.
Consultez la section 8 pour obtenir des informations sur les équipements de protection individuelle.
Voir la section 13 pour les informations relatives à l'élimination.

SECTION 7 : Manutention et stockage

- 7.1 **Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**
Éviter tout contact direct (contact cutané/oculaire, ingestion et/ou inhalation de fumées/brouillards/poussières) avec le produit sous forme non diluée.
Assurez une bonne ventilation/extraction sur le lieu de travail. Prévenez la formation d'aérosols.
- Aucune mesure particulière
- 7.2 **Informations sur la protection contre les incendies et les explosions :** requise. **g toute incompatibilité**

- 7.3 Conditions de stockage sûr, y compris** Empêcher toute infiltration dans le sol
- Stockage:** À conserver à l'écart des denrées alimentaires.
- Exigences auxquelles doivent répondre les entrepôts et les conteneurs :** Conserver à l'abri des agents oxydants.
- Informations concernant le stockage dans un entrepôt commun :** Protéger du gel.
Entreposer dans une zone de rétention.
À conserver dans un endroit frais et sec, dans des récipients bien fermés.
- Informations complémentaires sur les conditions de stockage :** 12
Aucune autre information pertinente n'est disponible.
- Classe de stockage :**
- Utilisation(s) finale(s) spécifique(s)**

SECTION 8 : Contrôle de l'exposition/Protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Informations complémentaires sur la conception des installations techniques : Aucune autre donnée ; voir point 7.

Ingrédients dont les valeurs limites nécessitent une surveillance sur le lieu de travail :

Le produit ne contient aucune quantité significative de matériaux présentant des valeurs critiques nécessitant une surveillance sur le lieu de travail.

Informations complémentaires : Les listes en vigueur au moment de leur élaboration ont servi de base.

8.2 Contrôles d'exposition

Équipement de protection individuelle :

Mesures générales de protection et d'hygiène : Ne pas manger, boire, fumer ou renifler pendant le travail. Tenir à l'écart des aliments, des boissons et des aliments pour animaux.

Évitez tout contact étroit ou prolongé avec la peau.

Enlevez immédiatement tous les vêtements souillés et contaminés.

Lavez-vous les mains avant les pauses et à la fin du travail.

Éviter tout contact avec les yeux et la peau.

Protection respiratoire : Utiliser un appareil de protection respiratoire approprié en cas de ventilation insuffisante.

Protection des mains : gants de protection

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit/à la substance/à la préparation. Le choix du matériau des gants doit tenir compte des temps de pénétration, des vitesses de diffusion et de la dégradation.

8.2 suite..

Matière des gants :

Le choix des gants appropriés ne dépend pas uniquement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité et varie d'un fabricant à l'autre. Le produit étant composé de plusieurs substances, la résistance du matériau du gant ne peut être calculée à l'avance et doit donc être vérifiée avant utilisation. Caoutchouc nitrile (NBR).

Temps de pénétration du matériau du gant

Le temps de percée exact doit être déterminé par le fabricant des gants de protection et doit être respecté.

Protection oculaire

Lunettes de protection hermétiques.

Protection corporelle :

Vêtements de protection imperméables

Le choix des protections corporelles doit dépendre des propriétés du produit, de l'activité et de l'exposition potentielle.

SECTION 9 : Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques de base

Informations générales Apparence :

Forme : Fluide

Couleur : Rouge Odeur : Légère

Seuil olfactif : non déterminé. Valeur du pH : non déterminée.

Changement d'état

Point de fusion/point de congélation : Indéterminé.

Point d'ébullition initial et plage d'ébullition : >100 °C

Point d'éclair : Non applicable.

Inflammabilité (solide, gaz) : Non applicable.

Température de décomposition : non déterminée.

Température d'auto-inflammation : Le produit ne s'enflamme pas spontanément.

Propriétés explosives : Ce produit ne présente pas de risque d'explosion.

Limites d'explosion :

Inférieur : Non déterminé.

Limite supérieure : non déterminée. Pression de vapeur : non déterminée.

Densité à 20 °C : 1,06 g/cm³

Densité relative non déterminée.

Densité de vapeur non déterminée.

Taux d'évaporation non déterminé.

Solubilité dans l'eau / Miscibilité avec l'eau : Non miscible ou difficile à mélanger.

Coefficient de partage n-octanol/eau : non déterminé. Viscosité :

Dynamique : Non déterminé.

Cinématique : Non déterminé.

9.2 **Autres informations :** REMARQUE : Les données physiques présentées ci-dessus sont des valeurs typiques et ne doivent pas être interprétées comme une spécification.

ACCORDING TO EC-REGULATIONS 1907/2006 (REACH), 1272/2008 (CLP) & 2015/850

SECTION 10 : Stabilité et réactivité

Réactivité Aucune autre information pertinente n'est disponible.

10.1

Stabilité chimique : Aucune décomposition thermique si l'utilisation et le stockage sont effectués conformément **aux** spécifications.

Possibilité de réactions dangereuses : Aucune réaction dangereuse connue.

Conditions à éviter : Aucune autre information pertinente n'est disponible.

Matériaux incompatibles : Agents oxydants puissants.

Produits de décomposition dangereux : Monoxyde de carbone et dioxyde de carbone
Chlorure d'hydrogène (HCl)
Oxydes d'azote (NOx)
Composés halogénés

SECTION 11 : Informations toxicologiques

10.2 à

10.3

10.4

10,5

10.6

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë : D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Valeurs DL50/CL50 pertinentes pour la classification :

TE (Estimation de la toxicité aiguë) DL50 orale 7 138 mg/kg (rat)

Effet irritant primaire :

Corrosion/irritation cutanée : D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Lésions/irritations oculaires graves : Provoque une irritation oculaire grave.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée : d'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Informations toxicologiques complémentaires :

Effets CMR (cancérogénicité, mutagénicité et toxicité pour la reproduction)

Mutagenicité des cellules germinales : D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Cancérogénicité : D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour la reproduction : D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Exposition unique STOT : D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Exposition répétée STOT : selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Risque d'aspiration : selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

SECTION 12 : Informations écologiques

12.1 Toxicité

Toxicité aquatique : Aucune autre information pertinente disponible.

12.2 Persistance et dégradabilité

La partie organique du produit est biodégradable.

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Le produit ne devrait pas se bioaccumuler.

12.4 Mobilité dans le sol Effets

écotoxiques :

Aucune autre information pertinente n'est disponible.

Remarque : Très toxique pour les poissons.

Informations écologiques complémentaires :

Remarques générales :

Classe de danger pour l'eau 3 (Réglementation allemande) (Auto-évaluation) : dangereux pour l'eau

Ne laissez pas le produit atteindre les eaux souterraines, les cours d'eau ou les réseaux d'égouts, même en petites quantités.

12.4 suite..

Danger pour l'eau potable si même de petites quantités s'infiltrent dans le sol.

Nocif pour les organismes aquatiques

Également toxique pour les poissons et le plancton des plans d'eau.

Très toxique pour les organismes aquatiques

Les tensioactifs contenus dans ce mélange sont conformes au règlement (CE) 648/2004.

12.5 Résultats de l'évaluation PBT et vPvB

PBT : Sans objet. **vPvB** : Sans objet.

12.6 Autres effets indésirables Aucune autre information pertinente n'est disponible.

SECTION 13 : Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Recommandation

Hierarchie des commandes recommandée :

Réduire les déchets ;

Réutiliser si non contaminé ; recycler, si possible ; ou

Élimination en toute sécurité (en dernier recours).

Contactez les centres de traitement des déchets pour obtenir des informations sur le recyclage.

Ne doit pas être jeté avec les ordures ménagères.

Ne laissez pas le produit atteindre le système d'égouts.

Les produits usagés, dégradés ou contaminés peuvent être classés comme déchets dangereux.

Toute personne chargée de classer les déchets dangereux et de déterminer leur devenir doit être qualifiée conformément à la législation nationale et internationale.

Emballage non nettoyé :

Recommandation:

L'élimination doit être effectuée conformément à la réglementation officielle.

Les récipients, même ceux qui sont « vides », peuvent contenir des résidus susceptibles de dégager des vapeurs inflammables et/ou dangereuses lorsqu'ils sont chauffés.

Ne pas couper, percer, meuler, souder ou effectuer d'opérations similaires sur ou à proximité de conteneurs vides.

SECTION 14 : Informations sur les transports

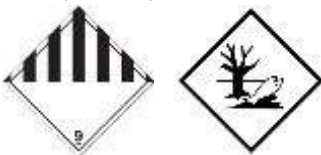
14.1 **Numéro ONU** ADR, IMDG, IATA
UN3082

14.2 **Nom d'expédition ONU**
ADR UN 3082 DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT
SUBSTANCE, LIQUIDE, NOS (Composé d'ammonium polyquaternaire).

SUBSTANCE DANGEREUSE POUR L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. (Composé d'ammonium polyquaternaire),
POLLUANT MARIN.

SUBSTANCE DANGEREUSE POUR L'ENVIRONNEMENT IATA,
LIQUIDE, NOS (Composé d'ammonium polyquaternaire).

14.3 **ADR, IMDG, IATA**



Classe 9 Substances et articles dangereux divers
Étiquette 9

14.4 **Groupe d'emballage**

ADR, IMDG, IATA III

14.5 **Risques environnementaux** Ce produit contient des substances dangereuses pour l'environnement :
composé d'ammonium polyquaternaire

Polluants marins Oui

Marquage spécial (ADR) Symbole (poisson et arbre) Marquage spécial (IATA)
Symbole (poisson et arbre)

14.6 **Précautions particulières à prendre par l'utilisateur** Avertissement : Substances et articles dangereux divers.

numéro d'identification du danger

(Code Kemler) : 90

Numéro EMS : FA,SF **Catégorie d'arrimage** A

14.7 **Transport en vrac conformément à l'annexe**

II de la Convention Marpol et le Code IBC Non applicable

Transport/Informations complémentaires : Les quantités maximales sont de 5 kg ou 5 L par emballage individuel ou intérieur.

non réglementé selon l'ADR/RID SP 375, IMDG

2.10.2.7 et IATA SP A197.

ADR

Quantités limitées (QL) 5L

quantités exceptées (EQ) Code : E1

Quantité nette maximale par emballage intérieur : 30 ml

Quantité nette maximale par emballage extérieur : 1000 ml

Catégorie Transport 3

IMDG

Quantités limitées (QL) 5L

quantités exceptées (EQ) Code : E1

Quantité nette maximale par emballage intérieur : 30 ml

Quantité nette maximale par emballage extérieur : 1000 ml

Règlement type des Nations Unies : UN 3082 SUBSTANCE DANGEREUSE POUR
L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. (COMPOSÉ D'AMMONIUM POLYQUATERNAIRE), 9, III

SECTION 15 : Informations réglementaires

15.1 **Réglementation/législation en matière de sécurité, de santé et d'environnement spécifique à la substance ou au mélange** Directive 2012/18/UE

Substances dangereuses désignées - ANNEXE I Aucun des ingrédients n'est répertorié.

Seveso catégorie E1

Quantité admissible (tonnes) pour l'application des exigences de niveau inférieur : 100 t

Quantité admissible (tonnes) pour l'application des exigences de niveau supérieur : 200 t

15.2 **Évaluation de la sécurité chimique** : Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été réalisée.

SECTION 16 : Autres informations

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles. Elles ne constituent toutefois pas une garantie quant aux caractéristiques spécifiques du produit et n'établissent aucune relation contractuelle juridiquement valable.

Phrases pertinentes

H290 Peut être corrosif pour les métaux.
H302 Nocif en cas d'ingestion.
H318 Provoque de graves lésions oculaires.
H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets

néfastes à long terme. **Abréviations et acronymes :**

ADR : Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route

IMDG : Code maritime international pour les marchandises dangereuses ; IATA : Association internationale du transport aérien

SGH : Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques

EINECS : Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes

ELINCS : Liste européenne des substances chimiques notifiées

CAS : Chemical Abstracts Service (division de l'American Chemical Society) ; CL50 :
Concentration létale à 50 %

DL50 : Dose létale, 50 pour cent

PBT : Persistant, bioaccumulatif et toxique vPvB : Très
persistant et très bioaccumulatif

Corrosif pour les métaux – Catégorie 1

Toxicité aiguë 4 : Toxicité aiguë – Catégorie 4

Lésions oculaires. 1 : Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 1

Irritation oculaire. 2 : Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 2

Danger aigu pour le milieu aquatique – Catégorie 1

Danger chronique pour le milieu aquatique 1 : Danger pour le milieu aquatique – danger aquatique à long terme –
Catégorie 1

Chronique 2 : Dangereux pour le milieu aquatique – danger aquatique à long terme – Catégorie 2